



COMPTE RENDU

CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

DU 17 AU 21 JUIN 2019

Cette avant dernière CAP de mobilité nous a donné un avant-goût de ce qui nous attend à partir du 1er janvier 2020, les différentes administrations choisissant la mobilité selon les besoins des juridictions dans les vœux des collègues sans tenir compte de l'ordre de leur préférence.

Ce n'est pas l'intervention du directeur des services judiciaires qui nous a rassuré, nous indiquant qu'il comprenait les inquiétudes légitimes des personnels sur les différentes problématiques qui vont se poser, d'une part avec la fusion TGI/TI/CPH et d'autre part la suppression des instances de concertation.

La question des mobilités se pose : comment les agents vont-ils procéder ?

Comment savoir si les demandes seront bien enregistrées par l'administration ? et qui décidera de la mobilité ?

La CGT après avoir interrogé l'administration attend toujours la réponse.

Lors de cette CAP, il y a eu de nombreux blocages dans la plupart des juridictions telles que Paris, Aix-en-Provence et Grenoble. Et ne parlons pas de la Direction de l'administration pénitentiaire qui elle aussi bloque. L'administration est revenue sur certains mouvements, suite à la constatation d'un déséquilibre entre les directions.

Ne parlons pas non plus de la dernière note du 14 juin nous indiquant que les corps communs allaient enfin percevoir le CIA pour l'année 2018, et ce grâce à la section CGT de l'administration centrale. Pour information et rappel, ce complément sera modulé en fonction des mérites reconnus sur la base de l'évaluation. Les collègues ne bénéficieront donc pas du même complément, et ce dans la limite des crédits disponibles. Ce complément relève plus d'une aumône que d'une véritable reconnaissance professionnelle envers le travail accompli tous les jours par nos collègues.

Une fois de plus, de nombreux rapports sociaux n'ont pas été transmis à la CAP. Il faut régulièrement interpellier l'administration sur ces rapports.

Nous déplorons également que des postes publiés à la CAP pour l'ENM de Bordeaux soient déjà proposés en amont en interne, et donc déjà pourvus avant la CAP. Ils ne devraient pas figurer sur les livrets de CAP !

Nous vous invitons vivement à formuler des vœux de mutation à la CAP du mois de décembre, à laquelle la CGT sera conviée pour la dernière fois, dernière CAP où le dialogue social sera respecté...

Vos élue et expertes CGT